

Positionnement des organismes membres
en vue de la révision de la Politique québécoise
en matière de violence conjugale de 1995



à cœur d'homme

Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence



VIOLENCE CONJUGALE
ET FAMILIALE : VERS
UNE POLITIQUE
GOUVERNEMENTALE
RENOUVELÉE



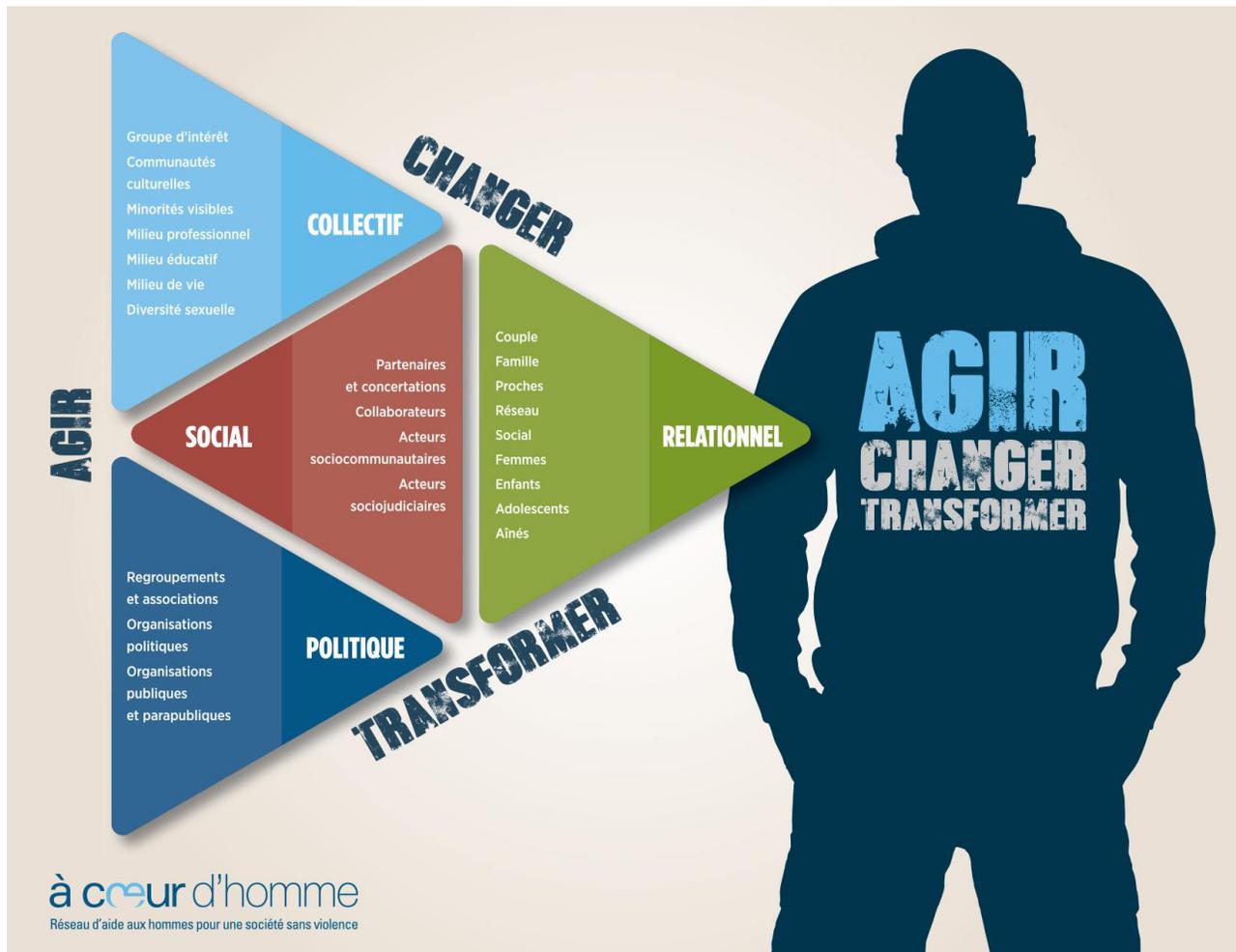
Entériné par l'Assemblée générale du 29 juin 2016

Table des matières

Brève présentation du réseau à cœur d'homme	1
Introduction	3
Observations générales	3
Le cadre d'analyse de la Politique de 1995	4
Synthèse du cadre d'analyse des membres du réseau à cœur d'homme	5
Le poids relatif du patriarcat	6
Une réalité multi dimensionnelle	7
Vers une analyse multifactorielle de la violence conjugale	8
Le contexte d'intimité	8
Les variables psychologiques et développementales	9
Les variables situationnelles associées aux conditions de vie	10
Des violences multiformes	11
Vers une « position » commune sur la violence conjugale	12
Des procédures judiciaires adaptées aux situations	13
Portrait des organismes membres d'à cœur d'homme	15
Des besoins augmentés et des moyens atrophiés	16
Une feuille de route digne de mention	17
Pour une Politique gouvernementale renouvelée	18
Principes directeurs	18
Conditions de réussite	19
Conclusion	21
Références	22

Brève présentation du réseau à cœur d'homme

L'association **à cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence** est un organisme communautaire autonome, fondé en 1988, qui a pour mission d'agir comme ambassadeur de ses organismes membres afin de promouvoir, au niveau sociopolitique, un réseau œuvrant en transformation sociale visant des rapports égaux et sans violence.



L'Association et ses organismes membres travaillent comme acteurs de changement en faveur de l'égalité entre les sexes. Cette valeur s'incarne à la fois dans nos actions sociales, dans nos activités de concertation, de sensibilisation et d'intervention, et à l'intérieur de notre réseau, à tous les paliers d'organisation, tant dans les conseils d'administration que dans les équipes d'intervention.

L'association **à cœur d'homme** regroupe 29 organismes reconnus au Québec en matière d'aide aux hommes ayant des comportements violents, répartis dans 15 régions administratives. Les organismes membres de l'Association adhèrent aux principes relatifs au mouvement communautaire autonome. Ils adhèrent également aux grands principes de la relation d'aide, développés notamment par l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec :

- respect de la dignité de tout être humain;
- croyance en la capacité humaine d'évoluer et de se développer;
- reconnaissance de la nécessité de percevoir et de comprendre l'être humain en tant qu'élément de systèmes interdépendants et potentiellement porteurs de changement;
- respect des droits des personnes, des groupes et des collectivités;
- respect de l'autonomie et de l'autodétermination de la personne;
- reconnaissance du droit de tout individu en danger de recevoir assistance et protection selon ses besoins;
- promotion des principes de justice sociale.

Notre analyse de la problématique découle des recherches en intervention en violence conjugale et familiale et s'appuie sur l'expertise spécifique et commune des organismes membres. Notre lecture repose sur une analyse sociale qui tient compte des facteurs individuels et collectifs de socialisation, et de transmission intergénérationnelle de la violence. Notre discours s'appuie sur la croyance dans les changements de comportements de la personne et fait la distinction entre celle-ci et ses comportements violents. *à cœur d'homme* évite de poser les problématiques sociales sous forme de dualité entre les genres. Nous misons davantage sur les principes de solidarité et de mixité afin de se libérer des facteurs d'aliénation issus des normes traditionnelles de genre.

Les organismes membres d'*à cœur d'homme* jouent à l'intérieur des réseaux locaux de services (RLS) de nombreux rôles : accueil des hommes aux prises avec des problématiques de violence conjugale et familiale, analyse des besoins, suivi individuel et de groupe visant la responsabilisation et l'abandon des comportements violents; suivi étroit dans les situations à risque élevé, référence et accompagnement vers les ressources appropriées.

Les hommes qui font appel aux services d'aide sont principalement référés par le réseau de la santé et des services sociaux (CISSS, psychologues, travailleurs sociaux et autres professionnels), ainsi que par le système judiciaire (Rinfret-Raynor et al., 2010).

Chacun des organismes a développé des activités et une programmation qui répondent aux besoins spécifiques de son milieu. Plusieurs organismes ont notamment développé des services s'adressant aux clientèles vivant des réalités dites « particulières », hommes subissant de la violence, femmes ayant des comportements violents, hommes âgés, autochtones, minorités sexuelles, immigrants, de même qu'auprès des adolescent-e-s ayant des comportements violents et d'hommes en difficulté.

Par ailleurs, *à cœur d'homme* et ses organismes jouent un rôle important dans les activités de sensibilisation, de même qu'au niveau de la formation spécialisée en matière de violence conjugale au Québec. On estime qu'à travers des activités de prévention et de sensibilisation, les organismes ont rejoint l'an dernier plus de 8 000 personnes de tous âges (écoles, centres de formation professionnelle, carrefours jeunesse-emploi, etc.). Les organismes participent aussi à de nombreuses activités de concertation et ils contribuent régulièrement, de même que l'association elle-même, à des études en partenariat avec les différents milieux de recherche.

Introduction

Vingt ans après son adoption à l'Assemblée nationale du Québec en 1995, la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*¹, selon nos membres et différents secteurs d'intervention impliqués, mériterait d'être révisée à la lumière de l'évolution des connaissances dans le domaine et des expériences accumulées sur le terrain.

Dans ce contexte, une démarche formelle de réflexion, de discussions et d'échanges entre les membres de l'association à *cœur d'homme* sur la Politique nous amène à présenter un certain nombre d'observations et de propositions qui ont largement fait l'objet d'un consensus.

Le contenu de ce document et les propositions qui s'y trouvent sont fondés sur l'expertise développée sur plus de vingt-cinq années d'expérience en intervention auprès d'hommes en contexte de violence conjugale, à partir des témoignages recueillis tout au long de leurs démarches. Appuyées par les nombreuses recherches qui en confirment la pertinence, nos observations cliniques nous amènent à mettre de l'avant un cadre d'analyse cohérent et représentatif de leur réalité.

Nous sommes conscients que le matériel sur lequel nous basons nos observations et notre compréhension de la problématique est en partie subjectif et sujet à diverses interprétations. Il est en effet inévitable que les situations rapportées par les hommes qui se confient à nous ne représentent qu'une partie de la réalité. Cependant, l'importance et la récurrence d'un ensemble de situations qui sont observées par une grande majorité des intervenants-es, phénomènes très souvent confirmés par la recherche, nous amènent à conclure à une certaine validité du matériel auquel nous avons accès.

En dépit de la réelle possibilité que les participants puissent utiliser nos services à des fins autres que thérapeutiques, nous croyons pouvoir garder la distance et le positionnement clinique et éthique nécessaires pour faire la part des choses dans la majorité des cas et éviter les possibles pièges des rapports de collusion.

Observations générales

Dans un premier temps, nous considérons que la nécessité d'une Politique en matière de violence conjugale et les objectifs qu'elle visait au moment de son implantation ne font aucun doute. Nous convenons donc de l'importance de contrer la problématique de la violence conjugale et familiale, de viser des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes, de mieux répondre aux besoins des personnes impliquées, de rendre accessibles des services adaptés aux besoins particuliers des individus ainsi que de prioriser la sécurité des victimes, et ce, au moyen d'une action globale, cohérente, complémentaire et concertée, dans le respect des différentes réalités organisationnelles.

Nous convenons de plus que la Politique a atteint, à des degrés divers, certains de ses objectifs. Des efforts considérables ont effectivement été déployés au développement et à la consolidation des services destinés aux victimes. Des moyens importants ont été pris afin d'opérationnaliser un

¹ Afin de faciliter la lecture, nous référerons dans la suite du texte à la Politique.

système d'administration judiciaire de la violence conjugale basé sur des règles et des procédures plus systématiques qui se veulent plus sécuritaires pour les victimes. Des investissements notables ont été faits dans la mise sur pied de divers comités régionaux, de tables de concertation, de protocoles de collaboration intersectoriels, de programmes de formation, de prévention et de dépistage auprès de diverses populations, etc.

Cependant, de notre point de vue, nous faisons le constat, qu'en dépit de ses louables objectifs de départ, la Politique comporte un certain nombre de lacunes et n'a pas rempli toutes ses promesses.

Le cadre d'analyse de la Politique de 1995

Une étude plus systématique de la Politique nous conduit rapidement au constat que celle-ci ne rend pas compte des multiples réalités présentées par les hommes qui consultent nos organismes depuis plus de vingt-cinq ans, des réalités pourtant objectivement observables sur le plan clinique et confirmées par bon nombre de recherches (Deslauriers et Cusson, 2014; Langhinrichsen-Rohling, 2010; Lussier, Brassard, Godbout, Sabourin, Wright et Dutton, 2013). Nous ne pouvons plus nier ou évacuer l'existence et la récurrence d'un certain nombre de manifestations, d'évènements et d'expériences vécus par ces hommes qui décrivent des dynamiques beaucoup plus complexes et qui échappent pourtant à la Politique.

Selon nous, dans sa globalité, la Politique ne rend pas compte de la réelle complexité de ce problème social en ne prenant pas en considération les multiples facteurs qui le sous-tendent. Cet état de fait entraîne des conséquences importantes sur le choix et la pertinence des stratégies psychosociales et judiciaires visant à contrer le phénomène, sur la qualité des liens de collaboration entre les différents secteurs d'intervention ainsi que sur l'atteinte de l'objectif premier de contrer la violence en contexte conjugal et familial.

En énonçant une cause unique de la violence conjugale, le patriarcat, on présume d'une dynamique unique de violence, la violence unidirectionnelle masculine, donc d'une intention unique à la violence. À priori, les agresseurs sont des hommes et les victimes sont des femmes. Un tel cadre d'analyse, bien qu'il puisse représenter une certaine portion de la réalité, néglige néanmoins de prendre en considération un large éventail de possibilités et d'individus qui ne peuvent conséquemment, ni se reconnaître, ni bénéficier de services adaptés à leurs besoins.

Cette conception de la violence conjugale conduit logiquement à une définition particulière et restreinte de la violence qui, selon nous, ne s'applique qu'à une portion des situations qui nous sont présentées. Par exemple, ce que l'on appelle communément les chicanes de ménage, les violences situationnelles (« *situational couple violence* » (Johnson, M., 2006), qui représentent pourtant une portion importante des situations de violence dans les couples, ne sont nulle part mentionnées dans la Politique.

Par ailleurs, bien que la Politique énonce la possibilité qu'un homme puisse être victime d'une violence unilatérale de la part d'une conjointe, une « clientèle particulière (p. 49) », elle n'en tient que très peu compte, et fait abstraction des autres dynamiques de violence rencontrées dans notre pratique et qui sont néanmoins mises en relief dans maintes recherches (Bates, Graham-Kevan et Archer, 2014; Langhinrichsen-Rohling, Misra, Selwyn et Rohling, 2012).

Selon nous, ce cadre d'analyse a pour conséquence de marginaliser une trop grande partie des personnes directement impliquées, les hommes, et de restreindre nos services à des mandats de « responsabilisation », de « réhabilitation », voire de réforme de « contrevenants ». La dimension « aide » s'adressant aux besoins réels et aux difficultés de tous ordres vécues par les hommes, des difficultés souvent en lien direct avec leur violence, s'y trouve totalement évacuée.

De plus, la description faite des « conjoints violents » dans la Politique laisse entendre qu'ils ne présentent que très peu de possibilité de changement du fait qu'ils n'ont pas de « motivation personnelle profonde » et qu'ils tentent plutôt de manipuler le système pour se soustraire à leur responsabilité et aux conséquences de leurs actes. On serait presque porté à croire qu'il est inutile d'essayer de les aider.

Bien qu'étant reconnus comme « essentiels et complémentaires » par le MSSS dans son document *Intervention auprès des conjoints violents, orientations* (1992) et constituant selon la Politique « un élément déterminant dans une stratégie globale d'action face à la violence conjugale » (p. 54), la description faite des programmes d'aide aux hommes laisse, à son tour, entendre que ceux-ci sont peu fiables étant donné leur « courte durée », leur récente implantation, le « taux d'abandon élevé », leur efficacité mitigée à « enrayer efficacement les risques de récurrence », qu'ils fondent leur approche sur une analyse qui n'est « pas cohérente avec le travail accompli auprès des femmes ». Ces propos supposent qu'on ne peut vraiment faire confiance aux services proposés et que leur existence, dans leur forme actuelle, pourrait même être remise en question. Selon nous, la Politique ne permet pas de considérer les hommes ni les organismes qui leur viennent en aide comme faisant vraiment partie de la solution.

Ce positionnement semble refléter et expliquer, en partie, le fossé qui s'est creusé entre les organismes pour les hommes et les organismes dédiés à l'aide aux femmes victimes de violence conjugale. Bien qu'ils soient inscrits dans les orientations du ministère et dans les plans d'action de la Politique, l'absence d'une réelle reconnaissance de crédibilité à l'égard des services pour les hommes, de leur caractère essentiel et complémentaire dans la lutte pour faire cesser la violence conjugale, s'est reflétée dans les difficultés d'établir de part et d'autre de véritables liens de collaboration et de partenariat.

Synthèse du cadre d'analyse des membres du réseau à cœur d'homme

Bien qu'étant en accord avec les grands principes, les valeurs et les intentions qui ont motivé la naissance de la Politique, nous estimons que son cadre d'analyse n'arrive pas à expliquer, à comprendre et à inclure une variété de situations rencontrées dans la pratique et, conséquemment, qu'il prive plusieurs personnes d'une intervention adaptée à leurs besoins spécifiques.

Dans la mesure où ce cadre d'analyse de la problématique guide la Politique et en détermine, en toute logique, l'ensemble de son contenu, nous considérons qu'il est essentiel d'en faire la révision. Ainsi, nous croyons important de formuler des propositions et des modifications afin de rendre celui-ci plus représentatif des réalités multiples vécues par toutes les personnes touchées par ces

violences en contexte d'intimité et d'adapter les stratégies psychosociales et judiciaires aux situations diverses.

Le poids relatif du patriarcat

La logique de la Politique repose essentiellement sur le postulat selon lequel l'« origine réelle (p. 22) » de la violence conjugale provient des « rapports de domination et d'inégalité entre les sexes » inhérents aux sociétés patriarcales, par l'entremise des « valeurs sexistes » qu'elles véhiculent. Toutes autres sources d'explication, nommées « facteurs associés », occupant une place très secondaire, semblent être interprétées comme des stratégies de justification ou des tentatives de déresponsabilisation.

Pour nos membres, l'influence du patriarcat est une réalité reconnue depuis longtemps. Les variables sociales, sociétales, culturelles qui renferment et véhiculent des valeurs qui soutiennent et légitiment des privilèges aux hommes au détriment de la dignité, de la liberté et du bien-être des femmes jouent un rôle puissant et indéniable dans la création d'un contexte particulier où survient la violence conjugale. Parmi les hommes qui nous ont consultés au fil des ans, une certaine proportion présente en effet des croyances sexistes à la base d'attitudes et de comportements qui visent à maintenir leur conjointe dans une position d'impuissance et d'infériorité qui va à l'encontre du respect du droit à la liberté et à l'égalité, et ce, du seul fait qu'elles sont des femmes. Ils répètent donc cette même dynamique d'une relation à l'autre, peu importe les caractéristiques de la nouvelle conjointe.

Une méta-analyse a effectivement démontré que l'occurrence de violence envers les femmes était plus élevée dans les sociétés basées sur des valeurs patriarcales traditionnelles (Archer, 2006). L'influence des normes culturelles dans l'émergence de la violence conjugale se révèle en effet de façon particulièrement évidente chez les individus provenant de sociétés qui n'ont que très peu, sinon jamais, accordé aux femmes un statut social égal aux hommes.

Ces mêmes recherches ont aussi démontré un taux moins élevé de violence envers les femmes dans les sociétés basées sur des valeurs plus égalitaires entre les hommes et les femmes, plus particulièrement en Amérique du Nord, où la lutte des femmes pour l'égalité ainsi que les campagnes de dénonciation de la violence à leur endroit ont été les plus vigoureuses, les mieux organisées et les mieux soutenues (Archer, 2000; Statistique Canada, 2016; Straus, 2011).

Tout en reconnaissant que cette quête d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes demeure un objectif à poursuivre, qu'il nous reste encore du chemin à faire afin d'abolir complètement toutes les formes de discrimination envers les femmes, il nous faut tout de même admettre que le mouvement féministe a provoqué un éveil des consciences, un indéniable changement des mentalités dans la manière dont les hommes composent avec la réalité des femmes, tant dans les sphères sociales que privées. La violence à l'endroit des femmes est beaucoup moins acceptée et tolérée par les hommes et les femmes qui ont été témoins de cette révolution.

Dans le cadre des services dispensés aux hommes en contexte de violence conjugale, depuis plus de trente ans pour certains d'entre eux, nous avons observé un changement important dans le discours des hommes. Nous comptons, en effet, beaucoup moins d'hommes qui expriment des

propos et des attitudes machistes et sexistes, et qui justifient leur violence et leur contrôle sur la base de prétendus privilèges masculins.

Exception faite d'une certaine proportion d'hommes, notamment issus de communautés culturelles plus traditionnelles et beaucoup moins égalitaires, nous rencontrons de moins en moins de ces hommes qui établissent et maintiennent une dynamique d'abus de pouvoir typiquement patriarcale sur leurs partenaires intimes. Plusieurs hommes semblent plutôt entretenir des relations relativement égalitaires avec les femmes en général et avec leur conjointe en particulier. Avec toutes les données recueillies auprès des hommes depuis plusieurs années, qu'elles soient cliniques ou issues de la recherche (Dutton et Nicholls, 2005), nous ne pouvons plus affirmer sans nuance que la violence conjugale se résume strictement à ce qu'il est convenu d'appeler la « violence faite aux femmes », à un acte strictement politique.

Une réalité multi dimensionnelle

Selon nos membres, bien qu'elles puissent offrir un cadre d'analyse important et utile, la variable sociétale et la théorie du pouvoir patriarcal ne semblent pas apporter un éclairage suffisant dans de nombreuses situations. Elle paraît plutôt interagir avec d'autres variables, complémentaires, qui permettent d'apporter des nuances importantes et de mieux rendre compte des réalités diverses.

Nous constatons en effet que la domination masculine n'est pas la seule structure de pouvoir dans les couples où se manifestent diverses formes de violence, que celle-ci n'a pas toujours pour fonction d'assujettir la partenaire à un système patriarcal autoritaire.

Plusieurs structures de pouvoir ressortent du discours des hommes qui nous consultent. Certains présentent une dynamique de compétition pour la détention du pouvoir dans leur couple; d'autres révèlent une disposition à négocier ponctuellement le pouvoir de différentes manières; d'autres à établir un partage du pouvoir selon les besoins, les intérêts ou les compétences de chacun; d'autres où c'est la partenaire qui détient une position de pouvoir et de contrôle sur son conjoint, etc.

Sur les bases de nos observations cliniques et des résultats de recherches qui les soutiennent, les hommes qui exercent la violence en contexte conjugal et familial ne forment pas un groupe homogène (Cavanaugh et Gelles, 2005; Deslauriers et Cusson, 2014). Nous estimons donc qu'il est nécessaire que le cadre d'analyse de la Politique prenne en considération les multiples réalités et les particularités des diverses situations rencontrées. Pour ce faire, il devient incontournable de reconnaître et d'intégrer les nombreux facteurs pouvant expliquer l'émergence, conformément à la Politique quand elle affirme que « Pour être efficace, la lutte à la violence conjugale nécessite que l'on reconnaisse, individuellement et collectivement, l'existence du problème sous toutes ses formes et dans toutes ses nuances (p. 49) ».

Vers une analyse multifactorielle de la violence conjugale

Le contexte d'intimité

Le somme des expériences d'intervention auprès des hommes amène donc nos membres à considérer d'autres sources d'explications. Au contexte sociopolitique favorisant la violence à l'endroit des femmes, nous croyons qu'il est essentiel d'intégrer le **contexte d'intimité**, propre aux relations de proximité, aux relations de couples, compte tenu des implications sur les plans affectif et relationnel pour chacun des partenaires. Les violences à l'endroit d'un ou d'une partenaire intime comportent des particularités, des enjeux, qui sont totalement absents des violences perpétrées envers des étrangers.

Le cumul des confidences recueillies auprès des hommes qui se sont adressés à nos services nous révèle, pour plusieurs, la présence d'une grande fragilité émotionnelle. Socialisés à être préférentiellement forts et en contrôle, ils dissimulent généralement trop bien leur sensibilité et leur vulnérabilité au mépris de leurs réels besoins affectifs. Très souvent, nous nous retrouvons face à des hommes qui n'osent pas exprimer leurs besoins et leurs limites par crainte de déplaire, d'être incompris, rejetés, dévalorisés. Pour eux, la violence a souvent pour fonction, à la fois, d'abaisser un trop haut niveau d'anxiété, d'écarter celle qui est perçue comme une menace et de préserver une identité masculine fragile.

Pour plusieurs, l'intimité est un terrain hasardeux. La partenaire intime est perçue comme une menace, non pas parce qu'elle est une femme, mais plutôt parce qu'elle peut être, par sa proximité et par ce qu'elle représente, la source d'encore plus de souffrances. Pour illustrer ce phénomène, certains chercheurs ont introduit la notion de « paranoïa conjugale » (Silva, Ferrari, Leong et Penny, 1998), (Coleman, 2002)

À l'opposé, plusieurs hommes démontrent une dépendance telle que tout signe d'éloignement de la partenaire induit chez eux une grande anxiété qu'ils tentent de calmer en forçant celle-ci à se rapprocher, parfois au moyen de stratégies de contrôle et de violence. Ils démontrent des signes de jalousie et de possessivité, parfois malade, qui les amènent à vouloir contrôler leur partenaire par peur d'être abandonné. Il a été abondamment démontré que la violence peut considérablement augmenter lors de séparations (Capaldi, Knoble, Shortt et Kim; 2007).

Ces enjeux relationnels et affectifs ne sont d'ailleurs pas exclusifs aux couples hétérosexuels. Ils sont aussi présents dans les couples de personnes de même sexe, possiblement dans des proportions semblables et d'intensités comparables. Dans les relations intimes, c'est davantage l'importance accordée à l'autre et ce que celui-ci représente à nos yeux qui est à la base d'émotions intenses et de stratégies de régulation ou de protection plus ou moins adéquates.

Ainsi, dans plusieurs situations de violence conjugale, la violence est davantage déclenchée par l'intensité de la charge émotionnelle soulevée par les enjeux affectifs réactivés dans la relation intime, que fondée sur un système de valeurs sexistes. Bien qu'elle soit une transgression de la loi et des normes sociales, la violence peut aussi être vécue par son auteur comme une transgression de ses valeurs personnelles. Les sentiments de honte, de culpabilité et les remords éprouvés par l'individu témoignent de ce malaise produit par des dissonances cognitives et affectives entre le comportement et les valeurs profondes de la personne.

Les variables psychologiques et développementales

Parmi les hommes rencontrés au fil des ans, plusieurs présentent en effet divers problèmes : instabilité émotionnelle, insécurité, dépendance, perceptions négatives d'eux-mêmes, difficulté à s'affirmer, dépression manifeste ou latente, manque de confiance en soi, possessivité, jalousie, anxiété d'abandon, insatisfaction conjugale chronique, difficultés d'insertion dans la vie sociale, toxicomanies, délinquance, violence, etc.

Tel qu'observé dans notre pratique, plusieurs recherches ont effectivement démontré qu'une proportion importante des hommes qui consultent nos services présentent des caractéristiques associées à des états de stress post-traumatique, des traumatismes relationnels, des troubles de l'attachement, des troubles de la personnalité, de déficience neurologique de modulation affective, de déficience de contrôle pulsionnel en lien avec des expériences de mauvais traitements ou de négligence dans l'enfance et ce, en plus d'avoir été exposés à la violence conjugale (Capaldi et al., 2007; Dutton et Sonkin, 2003). Une quantité non négligeable des hommes a déjà reçu un diagnostic de trouble mental quelconque et est sous médication.

Aussi, les hommes qui nous consultent rapportent souvent être en relation avec des femmes présentant des difficultés relationnelles et affectives tout aussi importantes. Ces difficultés semblent davantage en lien avec des expériences de maltraitance ou de négligence dans le contexte familial d'origine que le résultat de la violence dans le couple : instabilité émotionnelle, dépendance affective, tendances dépressives, jalousie excessive, possessivité, alcoolisme et toxicomanies, violence, etc. Ainsi, une certaine proportion de ces femmes est suivie par un professionnel de la santé pour des troubles mentaux importants et souvent antérieurs à la relation.

La rencontre de deux personnes présentant de telles caractéristiques psychologiques laisse présager des dynamiques relationnelles très complexes, potentiellement chaotiques, débouchant sur des conflits souvent insolubles aux yeux des protagonistes qui n'en comprennent pas les origines. Les problèmes de communication qui en résultent rendent à peu près caduques toutes tentatives de résolution de conflits qui souvent ne font qu'exacerber les tensions et mener à des épisodes de violence.

Plusieurs possibilités peuvent être portées à notre attention. Par exemple, un homme insécurité et instable émotionnellement peut rencontrer une femme suffisamment équilibrée alors qu'une femme tout aussi insécurité et instable peut rencontrer un homme relativement stable sur le plan affectif. Bien que tous les cas de figure soient des terrains propices aux conflits, l'intensité des conflits et les risques de violence augmentent avec le degré d'instabilité émotionnelle des personnes.

Les conséquences de la maltraitance et de la négligence sur le développement psychologique et affectif ayant amplement été démontrées (Glowacz et Born, 2013), nous ne pouvons plus nous permettre de sous-estimer l'importance d'un lien entre les expériences de maltraitance et de négligence des enfants dans la famille d'origine et la violence exercée, ou subie, dans les relations intimes adultes; une violence qui se transmet d'une génération à l'autre, d'un contexte d'intimité à l'autre, par le biais des traumatismes relationnels qui demeurent actifs. Dans de tels cas, les agressions dirigées sur des proches sont des violences relationnelles définies en termes de réactions traumatiques. Ajoutée au phénomène d'imitation d'un modèle masculin dominant, la

répétition du lien traumatique complexifie davantage la transmission intergénérationnelle de la violence.

Tel qu'observé dans notre champ de pratique et confirmé par un grand nombre de recherches, la violence envers un ou une partenaire intime auquel l'enfant est exposé est souvent en concomitance avec la violence exercée envers les enfants (Chamberland, 2003).

Depuis qu'elle est reconnue comme une forme de mauvais traitement envers les enfants, l'exposition à la violence conjugale constitue dorénavant un motif de signalement enchâssé dans la Loi sur la protection de la jeunesse. Sur le terrain, nous constatons les mêmes influences du cadre d'analyse de la Politique sur le traitement des situations rapportées à la DPJ que sur le traitement des causes de violence conjugale. Nous rencontrons ainsi régulièrement des pères qui semblent avoir été rapidement identifiés comme le parent à plus haut risque, un nombre important d'hommes qui ne semblent pas intégrés aux plans d'intervention comme faisant partie de la solution, etc.

Un système d'intervention basé sur une analyse multifactorielle de la violence conjugale aurait pour avantage de mieux considérer les multiples dynamiques familiales, une plus grande diversité de situations, d'adapter les interventions aux besoins spécifiques des parents et des enfants. En aidant les parents, les pères, dans certains cas les mères pour certains de nos organismes, nous pouvons jouer un rôle important comme partenaire dans l'aide dont les enfants ont besoin pour vivre dans un environnement plus sécuritaire et davantage propice à leur développement.

Les récentes recherches en neuroscience démontrent très clairement un lien entre la maltraitance et la négligence sur le développement de structures cérébrales des enfants qui rendent la régulation émotionnelle déficiente et le contrôle pulsionnel inefficace; des régions du cerveau régies par le système nerveux autonome responsable des fonctions non soumises au contrôle involontaire (Lechaussée, Bednarek, Absil et Venmeerbeek, 2011), (Schoore, A. N., 2008).

Étant donné l'importance des conséquences de la maltraitance dans la perpétuation de la violence en contexte d'intimité, nous considérons qu'une Politique gouvernementale devrait se positionner plus fermement quant à l'importance de la violence subie par les enfants dans la famille plutôt que de se restreindre à la seule victimisation des conjointes.

Les variables situationnelles associées aux conditions de vie

Bon nombre des situations rapportées par les hommes qui nous consultent sont le résultat de tensions engendrées par des éléments extérieurs au couple ou à la famille, et qui en affectent grandement la qualité de vie et le bien-être. La violence apparaît en effet souvent lorsqu'un ou plusieurs membres se trouvent affligés par une épreuve ou une difficulté qui apparaît insurmontable : des conditions financières précaires, le manque ou la perte d'un emploi, la maladie physique ou mentale, des enfants présentant des troubles de comportement ou des difficultés d'apprentissage, la perte d'un être cher, les difficultés d'adaptation et d'intégration à la société d'accueil, etc. Les statistiques de nos organismes révèlent que plus de 80 % des hommes qui nous consultent vivent sous le seuil de la pauvreté et doivent composer avec des conditions de vie difficiles.

Loin d'en justifier le recours, une source importante de tourments et d'accablement peut toutefois nous aider à comprendre le contexte de vie dans lequel la violence peut survenir. L'accumulation de plusieurs facteurs de stress génère évidemment des conditions de vie malsaines dont l'intensité et la prolongation peuvent dépasser les capacités normales d'un individu à composer avec un trop haut niveau d'anxiété. Des situations anormales et intolérables peuvent mener tout individu relativement sain ou fragilisé à l'effondrement physique et mental, à l'abus d'alcool ou de drogues, etc., et parfois même à l'agression (Bénézech, Le Bihan et Bourgeois, 2002; Cano, et Vivian, 2003). Sans nier la transversalité de la violence conjugale, c'est parmi les groupes sociaux les plus démunis à différents niveaux que l'on recense les plus hautes prévalences des cas d'agressions entre personnes intimes (Capaldi et al., 2007).

Des violences multiformes

La prise en compte des différentes variables présentes dans les situations de violence conjugale nous conduit à l'évidence que celles-ci peuvent prendre plusieurs formes, des plus sévères aux plus bénignes, des plus fréquentes aux plus exceptionnelles. Ces variables nous révèlent aussi une variété de contextes dans lesquels se développent des dynamiques très diversifiées de violence exercée par des hommes, par des femmes, et même par des enfants.

L'observation clinique et la recherche font état de violences instrumentales généralement préméditées et coercitives dont le but est de dominer et de contrôler l'autre (Bates, Graham-Kevan et Archer, 2014; Langhinrichsen-Rohling, McCullars Misra, 2012). On retrouve aussi des violences réactionnelles associées à une surcharge émotionnelle, qui visent à faire cesser une situation qui génère une trop grande insécurité et abaisser le niveau d'anxiété. Ces violences, dites expressives, peuvent être aussi bien mineures que sévères et faire irruption de manière sporadique, fréquente ou cyclique. Une proportion importante des situations rapportées révèle des épisodes de violence bilatérale, possiblement symétriques, résultant d'une escalade d'interactions engendrée par un conflit dans le couple. Il n'est pas rare non plus de rencontrer des situations où la violence est exercée dans un but de protection à l'endroit d'une conjointe elle-même violente, et pas nécessairement en riposte à la violence de son conjoint.

La violence conjugale ne se définit donc pas toujours par « une série d'actes répétitifs qui se produisent généralement selon une courbe ascendante » tel que stipulé dans la Politique. Elle ne procède pas, non plus, toujours « selon un cycle défini par des phases successives marquées par la montée de tension, l'agression, la déresponsabilisation, la rémission et la réconciliation (p. 23) ».

Des hommes peuvent être victimes de violence de la part d'une conjointe dans des dynamiques qui s'apparentent souvent à celles de beaucoup de femmes victimes de violence conjugale (Cho, 2012). Généralement verbale et psychologique, cette violence peut aussi être physique, et parfois sans que l'homme ne riposte. Les situations portées à notre attention nous révèlent souvent des partenaires blessés par un manque de considération, un manque de respect, des propos dénigrants ou des insultes de la part de l'autre. La situation étant de moins en moins tolérable émotionnellement à court, moyen et long termes, on peut alors assister à une escalade de tension et de violence.

Selon nos observations, le phénomène d'escalade de la violence au sein des couples n'est pas toujours dynamisé par une volonté de maintien d'une position de pouvoir. Très souvent, c'est le cumul des blessures infligées de part et d'autre lors des conflits non résolus dans l'histoire du couple qui nourrit le désir d'infliger plus de souffrance à l'autre dans l'espoir de rétablir une

certaine impression de justice. Le désir de vengeance est au cœur de plusieurs situations de violence présentées par les hommes. Dans de tels contextes, il apparaît difficile, voire inutile, d'essayer de départager les torts et les responsabilités de chacun. Chacun est parfois l'agresseur, parfois la victime, parfois à la fois agresseur et victime, et très souvent désespéré de ne pas trouver le moyen de se sortir de l'impasse.

Notre intention n'est pas de démontrer que les femmes sont aussi violentes que les hommes ou de quantifier précisément dans quelles proportions elles le sont, ou pas. Des recherches, souvent très controversées, se sont attelées à cette tâche et se sont butées à des difficultés méthodologiques qui rendent leurs résultats susceptibles d'être contestés (Hamby, S., 2009; Bonnet, 2015). Bien que plusieurs recherches font état d'une certaine parité de genres dans la perpétration de diverses formes de violence, il semble toutefois généralement démontré que les hommes sont plus souvent violents que les femmes, qu'ils exercent une violence qui entraîne plus fréquemment des blessures physiques graves chez leurs partenaires et qu'ils sont très majoritairement les auteurs des homicides conjugaux (Statistique Canada, 2016). Les recherches semblent néanmoins démontrer que la violence selon le genre est plus difficile à départager plus on se rapproche des violences physiques mineures, de l'intimidation, du chantage, des insultes, du dénigrement, des violences verbales ou psychologiques, et que celles-ci peuvent être instiguées relativement équitablement par les hommes et les femmes (Hamby, S., 2009; Straus, 2011). Dans l'ensemble, les recherches tendent plutôt à démontrer une asymétrie modérée des taux d'agressions perpétrées par les hommes et les femmes plutôt qu'une parité des genres.

La Politique insiste, à juste titre, sur l'importance de prendre en considération toutes les formes de violence. Les violences verbales et psychologiques et leurs conséquences y sont en partie décrites, mais ne concernent cependant que celles exercées par les hommes envers les femmes. Nos observations cliniques nous indiquent pourtant qu'il en est autrement. Bien qu'ils aient souvent tendance à le nier et à le cacher, les hommes sont tout aussi sensibles et vulnérables que les femmes aux violences verbales et psychologiques de leur partenaire. Leurs blessures peuvent être tout aussi profondes, souffrantes et persistantes que celles vécues par les femmes.

Vers une « position » commune sur la violence conjugale

Bien qu'elle diffère de prime abord de celle de la Politique, l'analyse de la problématique proposée par l'ensemble de nos membres ne nous semble pas pour autant incompatible avec celle-ci. En plus de refléter en bonne partie le vécu des hommes qui nous consultent, elle a l'avantage de s'ouvrir aux multiples possibilités et à la diversité des besoins chez les personnes qui en sont affectées. Loin d'être en opposition avec l'analyse présentée dans la Politique, nous privilégions l'inclusion d'un ensemble de cadres théoriques qui sont complémentaires et non en compétition les uns par rapport aux autres.

La Politique fait souvent mention de l'importance d'adopter « une compréhension commune de la problématique (p. 33, 36, 67) ». Elle affirme même que « le manque de compréhension commune du phénomène (p. 52) » a constitué un obstacle à la cohérence des services d'aide aux différentes personnes en besoin. Tout en reconnaissant le fait que nous ne partageons pas tous exactement la même compréhension du problème, il nous semble possible de poursuivre des actions cohérentes sur la base d'objectifs que nous avons en commun.

À partir du moment où nous avons la confiance que nous œuvrons toutes et tous dans le sens du bien-être et de la sécurité des personnes, à la promotion des rapports égalitaires entre les hommes et les femmes, au respect des personnes et de leurs différences, est-il si important que les chemins que nous empruntons et les moyens que nous utilisons soient identiques? Plutôt que de persister à parvenir à un consensus sur une définition commune, la recherche d'une « position » commune basée sur l'atteinte d'objectifs communs ne devrait-elle pas plutôt orienter collectivement notre démarche en tant que partenaires d'une même cause?

Des procédures judiciaires adaptées aux situations

On ne peut aborder la violence conjugale sans faire l'économie du fait que c'est une problématique sociale qui, en 1986, a été l'objet d'une judiciarisation, au Québec comme dans plusieurs pays occidentaux (Jaquier et Vuille, 2013). Destinée à lancer un message clair sur le caractère criminel des actes de violence commis en contexte conjugal, sur l'importance de responsabiliser et de sanctionner les agresseurs, de prévenir la récidive et de protéger les victimes, cette disposition a été suivie de la mise en place d'un ensemble de procédures judiciaires qui se sont avérées pertinentes et efficaces à plusieurs égards.

Toutefois, du point de vue des intervenants qui côtoient depuis longtemps des hommes qui ont fait l'objet d'arrestation, d'incarcération, de comparution et de jugement devant les tribunaux pour une cause de violence conjugale, ces conclusions ne sont pas toujours aussi évidentes. Un nombre considérable de blâmes concernant la façon dont les situations signalées à la police sont traitées nous sont rapportés.

Plusieurs hommes rencontrés dans nos organismes racontent avoir été arrêtés sommairement sans même avoir pu s'expliquer aux policiers, ceux-ci ne s'étant enquis que de la déclaration de la présumée victime. La Politique prévoit en effet de « permettre aux victimes de s'exprimer sur les conséquences du crime, par l'entremise d'une déclaration écrite déposée devant le tribunal (p. 61) », mais aucune mention n'est faite concernant une possible déclaration des présumés agresseurs.

Bien que plusieurs hommes reconnaissent leur violence et en assument, à des degrés divers leur responsabilité, dans de nombreux cas cependant, ils maintiennent ne pas avoir agressé leur conjointe physiquement et ne l'avoir jamais fait auparavant, ni envers celle-ci, ni envers une précédente conjointe. L'histoire relationnelle des hommes qui se confient à nous révèle que plusieurs n'ont, en effet, pas exercé de violence dans leurs relations antérieures. Plusieurs admettent avoir été partie prenante d'un conflit qui a dégénéré en violence verbale et psychologique impliquant les deux partenaires. Un certain nombre raconte s'être interposé physiquement afin de protéger leur enfant, parfois pour se protéger eux-mêmes d'une agression physique ou pour protéger leur conjointe d'elle-même. D'autres soutiennent que les allégations de celle-ci sont biaisées, exagérées, parfois même fausses et motivées par un désir de vengeance, de règlement de compte ou d'utiliser la justice à des fins personnelles autres.

Dans les faits, une proportion non négligeable des hommes qui nous sont référés par la Cour semble effectivement faire l'objet, soit de fausses accusations, soit d'arrestation arbitraire (Douglas

et Hines, 2011; McKimmie, Masters, Masser, Schuller et Terry, 2012). Bien qu'ils affirment n'avoir commis aucun geste répréhensible du point de vue de la loi ou de la morale, ils insistent afin d'accéder à nos programmes avec la volonté de se conformer à leur condition de remise en liberté en dépit du fait qu'ils ne répondent pas à la condition d'admission consistant à se reconnaître un problème de violence conjugale. Un refus de notre part les place assurément dans une situation complexe d'un point de vue légal.

Appliquée systématiquement aux cas graves de violence, la *Politique de judiciarisation en matière de violence conjugale* de 1986 permettait alors aux policiers d'exercer leur pouvoir discrétionnaire « lorsqu'il n'y avait pas de danger appréhendé pour la victime ou ses enfants et lorsque la victime ne voulait pas qu'une plainte soit portée bien qu'il y ait eu matière à poursuite, un traitement non judiciaire pouvait être envisagé (p.57) ». Depuis, des politiques ont fait évoluer les pratiques vers « une judiciarisation presque systématique des cas signalés à la police (p. 57) » lorsque ce sont des hommes qui sont en cause (Dutton et White, 2013; Millar et Brown, 2010).

En dépit des objectifs louables de prévention et de protection des victimes, de telles pratiques nous apparaissent très discutables en termes d'efficacité et très questionnables d'un point de vue éthique, considérant les préjudices qu'elles causent non seulement aux hommes eux-mêmes, mais aussi à leur conjointe, à leurs enfants et à la cellule familiale. Bien que la Politique visait à « humaniser l'intervention judiciaire (p.14) », à favoriser la sécurité, une prise de conscience individuelle et un changement collectif des mentalités, l'application systématique des procédures judiciaires en violence conjugale entraîne souvent une détérioration de la situation, une confusion quant à la logique du système de justice, des sentiments de révolte face à l'injustice subie et trop souvent des désirs de vengeance à l'égard de la partenaire.

Pour ces hommes et ces familles dont les conditions de vie sont déjà très pénibles, l'intervention du système judiciaire représente une source additionnelle de stress, d'anxiété et de tension dans le couple. Loin de constituer une solution aux multiples problèmes auxquels ils n'arrivent que très difficilement à faire face, la judiciarisation a souvent pour effet de tout faire voler en éclats. Très souvent, la crise provoquée par l'arrestation et ce qui s'en suit a un effet catalyseur sur la crise relationnelle déjà existante.

Conformément au souhait de la Politique de « favoriser l'amélioration de la qualité de vie et le bien-être des personnes et de la population (p. 37) », nous croyons qu'une offre de services d'aide psychosociale mieux adaptée aux besoins de ces personnes et de leur famille serait préférable à une intervention judiciaire trop souvent excessive dont les dommages collatéraux ne font que victimiser à nouveau des personnes déjà vulnérables et empirer leur situation. Nous considérons que cette Politique devrait orienter davantage ses stratégies d'action vers un meilleur équilibre entre l'aide psychosociale et la répression.

En se basant sur notre pratique, nous pouvons cependant témoigner des retombées positives indéniables de la judiciarisation de la violence conjugale. Plusieurs hommes ne se seraient jamais retrouvés dans une situation leur offrant la possibilité de réfléchir sur leurs actes et aux conséquences de leurs actes sur leurs proches. Un « non » social et légal clair a certainement forcé un grand nombre d'entre eux à se remettre en question et à favoriser un processus de changement. Nous réaffirmons donc notre accord et notre soutien à l'intervention judiciaire dans son rôle de protection des personnes aux prises avec la violence conjugale, en respect des droits de la personne à la vie, à la sécurité et à la dignité.

Selon nos membres, l'administration judiciaire de la violence conjugale devrait être adaptée aux diverses situations signalées à la police, au degré de dangerosité des situations, aux différents besoins psychosociaux des individus, des couples et des familles. Conformément à l'objectif de la Politique de « rendre accessible à la cour une évaluation psychosociale de l'ensemble de la situation (p. 62) », il nous apparaît nécessaire de procéder effectivement à une évaluation rigoureuse et objective des situations qui s'appuierait sur une analyse multifactorielle du phénomène et qui prendrait en considération le point de vue de toutes les personnes impliquées afin de prendre des décisions qui vont dans le sens du bien-être de chacun tout en demeurant sécuritaires pour les victimes.

La judiciarisation ne nous apparaît donc pas être une solution appropriée à toutes les situations de violence conjugale. D'autres juridictions ont déjà fait le choix de favoriser l'intervention psychosociale de préférence à l'intervention judiciaire pour les situations de violence mineure, les violences situationnelles qui surviennent dans des contextes de vie déplorable ou de conflits qui dégénèrent (Dutton et Corvo, 2006; Kelly, 2003). Il nous semble en effet beaucoup plus indiqué de favoriser la voie d'une aide psychosociale adaptée aux différents besoins des personnes, des couples et des familles qui, comme les études le démontrent, représentent souvent une clientèle multi problématique. De cette façon, l'objectif de la Politique d'« adapter l'intervention judiciaire et correctionnelle aux réalités particulières de la violence conjugale (p. 60) » pourrait éventuellement être atteint. L'effet de désengorgement du système qui en découlerait pourrait alors aider l'atteinte de l'objectif de la Politique visant la « réduction des délais dans le traitement judiciaire des causes de violence conjugale (p. 61) ».

Portrait des organismes membres d'à cœur d'homme

Le réseau à *cœur d'homme* réunit vingt-neuf organismes dédiés prioritairement depuis plus de 25 ans à l'intervention auprès des hommes en contexte de violence conjugale et familiale et qui sont implantés dans quinze régions administratives du Québec. Ces organismes ont développé une expertise indéniable et unique et constituent la référence principale pour les établissements du réseau de la santé et des services sociaux (CISSS/CIUSSS). Ils sont connus par un grand nombre de professionnels de la santé (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, psychiatres, etc.), par les organismes communautaires du Québec, ainsi que par les intervenants associés au système judiciaire. Dans leur secteur d'intervention, ils sont devenus des acteurs incontournables lorsqu'il s'agit d'intervenir auprès des hommes afin de contribuer à la sécurité et au mieux-être des couples et des familles.

Bien que chaque organisme ait sa structure propre et doive composer avec des réalités régionales différentes, la clientèle desservie présente des réalités souvent similaires. En dépit d'une importante proportion d'hommes qui consultent sans autres contraintes que les pressions de la conjointe ou du milieu familial, plusieurs se présentent sous prescriptions légales. Généralement, ils se sont vus obligés d'entreprendre une démarche comme condition de remise en liberté, après avoir été interdits de contact avec leur conjointe et leurs enfants. À la suite de l'arrestation, la perte de leur emploi, de leur logis et l'obligation de s'endetter pour se payer un avocat sont des conséquences fréquentes. De plus, ils consultent souvent par obligation du DPJ, sous menace même de perdre la garde de leurs enfants. Un nombre important se retrouvant en situation de rupture au

moment de la consultation, nous rencontrons des hommes tracassés, déstabilisés et désemparés au point de penser ou de tenter de mettre fin à leur vie.

Nous ne pouvons donc qu'être en accord avec le libellé de la Politique qui affirme qu' « Il est important d'offrir des services en situation de crise afin d'éviter le plus grand nombre possible de drames conjugaux (p. 55) ». Car c'est fréquemment en grande détresse, sinon en état de crise, qu'ils nous consultent. Nous devons donc les accueillir par une intervention adaptée à leurs besoins immédiats étant donné les risques de passage à l'acte violent qui peuvent ultimement aboutir à des tentatives de suicide ou d'homicides. Dans ce contexte, en plus de procéder à une appréciation du niveau de dangerosité, une partie importante de notre travail au quotidien consiste à aider les personnes à diminuer leur niveau d'anxiété et de stress afin de les amener à être plus disponibles et mieux disposés à une éventuelle démarche de changement, lorsque celle-ci est possible et pertinente.

En vingt ans, les organismes ont connu une augmentation considérable de leur clientèle judiciairisée, passant dans certains cas de 30 % à 85 % (rapports d'activités des organismes). Cet accroissement a eu un impact tout aussi considérable sur les services. En plus des tâches associées aux communications avec les référents du système judiciaire qui se sont vues largement augmentées en nombre, l'essentiel processus de « débriefing » de l'expérience judiciaire rend plus complexe et plus ardu le travail de motivation quant aux objectifs thérapeutiques en début de démarche. Les sentiments d'injustice et de révolte liés, à tort ou à raison, au traitement judiciaire doivent être pris en compte étant donné les risques qu'ils comportent pour les proches et les obstacles qu'ils représentent pour le projet thérapeutique.

Des besoins augmentés et des moyens atrophiés

En moins de dix ans, la demande d'aide adressée à nos services par des hommes en contexte de violence conjugale a littéralement doublé. Selon les statistiques de l'ensemble des organismes membres, le nombre est passé de 3986 en 2007-2008 (Rinfret-Raynor, Brodeur et Lesieux, 2010) à 7587 en 2014-2015 (Statistiques 2014-2015, à cœur d'homme). Possiblement attribuable aux campagnes de prévention, à la reconnaissance accrue des autres ressources et à l'engorgement du réseau public, cette fulgurante augmentation semble démontrer qu'en dépit du manque de reconnaissance dont nous faisons l'objet dans la Politique actuelle, celle-ci ne semble pas faire défaut dans le milieu de l'intervention.

Cet important accroissement de la demande d'aide a entraîné une pression financière à la hausse pour les organismes. Le soutien financier provenant de l'État québécois a de la difficulté à combler ce manque à gagner. La répartition, sur des bases populationnelles, de notre principale source de financement, le PSOC, fait en sorte que les organismes en milieu rural et semi-rural font face à davantage de précarité.

En dépit de cette réalité, tous les organismes, chacun à leur façon, ont fait preuve d'initiative et de créativité en développant des services d'aide en tout genre répondant à des besoins divers, comblant ainsi des lacunes importantes dans le continuum des services destinés aux clientèles variées : hommes, pères, couples, familles, adolescents-tes, personnes âgées, communautés culturelles, peuples autochtones, hommes victimes de violence, femmes ayant des comportements violents, minorités sexuelles, hommes en difficulté, hommes en détention provisoire suite à une arrestation, etc.

Un grand nombre de programmes de sensibilisation et de prévention se sont aussi adressés à toutes les couches de la population dans des milieux aussi variés que des écoles primaires et secondaires, des CÉGEP et des universités, des centres de formation professionnelle et de réinsertion au marché du travail, des centres de francisation pour les nouveaux arrivants, des CLSC, des communautés autochtones, des Centres de femmes, des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence, etc. Uniquement à travers nos activités de prévention, et seulement pour l'année 2014-2015, nous estimons avoir rejoint plus de 8000 personnes (Statistiques 2015-2016, à cœur d'homme).

La pérennité des services d'aide et des programmes de prévention offerts par nos organismes constitue l'un des plus grands défis que nous avons et que nous aurons encore à surmonter si l'on en croit le manque de volonté politique qui perdure de soutenir concrètement nos organismes. Nos ressources étant limitées, nos listes d'attente pour les services destinés prioritairement aux auteurs de violence conjugale et familiale sont de plus en plus importantes et les programmes de prévention sont progressivement relégués au second rang, sinon aux oubliettes.

Une feuille de route digne de mention

Depuis sa fondation, notre association et ses organismes membres ont participé activement à différentes activités de concertation et se sont associés à des partenaires de différents milieux et secteurs d'intervention. De plus, dans un souci constant de développement des connaissances et de leur expertise, pour répondre le mieux possible aux besoins de leur clientèle, nos membres se sont associés à des centres de recherche reconnus, à plusieurs chercheurs et autres partenaires de différents secteurs d'intervention, afin de mener à terme une variété de recherches touchant plus particulièrement leur pratique et leurs besoins. Plusieurs d'entre elles ont eu pour effet de relancer des réflexions sur l'intervention et des possibilités de mieux l'adapter aux besoins.

Finalement, un certain nombre de nos membres se sont donné des mandats de recherche et de diffusion des connaissances. De nombreux programmes de formation, abordant la problématique sous différents angles théoriques et cliniques et destinés à des populations diverses, ont donné lieu à une grande quantité de sessions de formation au Québec, au Canada anglais, en Europe et en Amérique du Sud. Déjà présente aux tout débuts de notre association, cette préoccupation pour l'avancement des connaissances, pour la réflexion, pour une meilleure compréhension de la problématique et de notre clientèle a conduit un certain nombre d'auteurs à pousser leurs efforts de conceptualisation à la publication de livres et d'articles devenus pour certains des documents de référence dans le domaine.

Pour une Politique gouvernementale renouvelée

Principes directeurs

À la lumière de ce qui précède, nous avons énuméré un certain nombre de principes qui devraient, à notre avis, servir de guide dans la rédaction d'une politique gouvernementale renouvelée.

- 1- La Politique gouvernementale doit viser la réduction des violences en contexte conjugal et familial et à en atténuer les impacts sur les personnes.
- 2- Les violences conjugales et familiales engendrent des coûts humains et sociaux importants pour toutes les personnes impliquées.
- 3- La sécurité, l'intégrité, la dignité et le bien-être des personnes sont les prémisses de base de toute intervention.
- 4- Les personnes en danger doivent pouvoir recevoir assistance et protection selon leurs besoins, dans le respect de leur autonomie et de leur autodétermination.
- 5- Par l'implication et la contribution de tous les acteurs sociaux, la société doit mettre en place les moyens d'action nécessaires à l'atteinte de l'objectif commun de prévention des violences conjugales et familiales.
- 6- L'atteinte de cet objectif n'est possible que dans la mesure où tous les secteurs d'intervention travaillent de manière concertée, dans le respect des missions de chacun, dans un véritable esprit de partenariat.
- 7- Les violences en contexte conjugal et familial peuvent prendre plusieurs formes, varier en fréquence et en gravité, s'inscrire dans diverses dynamiques et structures de pouvoir et survenir dans différents contextes.
- 8- Cette problématique est multifactorielle. Elle est généralement le résultat d'une cooccurrence de plusieurs variables et se présente souvent accompagnée d'autres problématiques importantes.
- 9- L'élimination des rapports d'inégalité entre les sexes, la prévention de la maltraitance et de la négligence envers les enfants ainsi que la diminution des injustices sociales sont les principaux axes de prévention des violences conjugales et familiales.
- 10- Toutes les personnes aux prises avec les violences conjugales et familiales, qu'elles l'agissent, la subissent ou soient exposées à ces violences, sont en droit d'être aidées.
- 11- L'intervention auprès des personnes affectées par les violences conjugales et familiales, qu'elles l'agissent, la subissent ou soient exposées à ces violences, doit s'appuyer sur la reconnaissance des capacités de changement des personnes.

12- L'accès à des services sécuritaires, adaptés aux besoins spécifiques des personnes et sans discrimination de statut, de genre, de culture, de croyance, d'orientation sexuelle et d'âge, etc., représente un facteur de protection de premier ordre.

13- L'intervention du système judiciaire dans les situations de violences conjugales et familiales doit se faire avec discernement, sans discrimination, en respect des personnes et s'adapter au niveau de dangerosité des situations.

Conditions de réussite

Selon l'ensemble des membres de notre réseau, pour qu'une Politique puisse rendre compte de la complexité du problème, de la réalité des diverses situations vécues par les personnes impliquées et proposer une organisation de services adaptés à la grande diversité des besoins, celle-ci devrait revoir un certain nombre d'éléments constituant ses fondations.

Partant du principe premier que tous les intervenants-es des divers secteurs ont un objectif commun, celui de contrer le problème de violence dans les couples et dans les familles, il nous apparaît davantage cohérent que la Politique puisse se fonder sur un cadre théorique inclusif, regroupant différentes analyses complémentaires et représentatives des diverses réalités. En autant que le bien-être et la sécurité des personnes ne soient pas compromis, pourquoi ne pas faire profiter à un plus grand nombre de personnes des approches diverses et des solutions qui correspondent mieux à ce qui leur est spécifique, et augmenter par le fait même les possibilités de réussite de leurs démarches?

Un cadre théorique inclusif devrait alors constituer les bases sur lesquelles pourrait reposer l'ensemble des actions prévues dans la Politique c'est à dire, le traitement, la prévention, la sensibilisation, le dépistage, la formation et la recherche.

D'emblée, nous considérons que les expériences de maltraitance et de négligence dans l'enfance devraient être reconnues comme des facteurs de risque importants de reproduction de la violence dans la vie adulte, de transmission de la violence d'une génération à l'autre et faire partie intégrante du cadre théorique d'une Politique gouvernementale.

Plus concrètement, nous proposons un décloisonnement de l'appellation « violence conjugale ». Nous souhaitons que cette désignation ne se réduise pas à la seule violence patriarcale, la violence faite aux femmes; que l'on passe à une dénomination plurielle, plus représentative « des » violences en contexte d'intimité, des violences relationnelles, et tout en reconnaissant la place importante de la composante sociopolitique de la problématique. Tous les contextes entourant l'apparition de la violence au sein des couples et des familles devraient donc être pris en considération si l'on veut bien comprendre les dynamiques de violence et mieux aider.

Pour ce faire, nous croyons qu'il faille sortir de la position dualiste et clivée où s'opposent les deux principaux paliers d'intervention psychosociale que sont les services pour les femmes victimes et ceux destinés aux hommes agresseurs. En rendant possible un dialogue et un rapprochement des deux parties, une véritable alliance pourrait émerger et mener à un partenariat respectueux des différences et des expertises respectives, plus favorable à la concertation et plus profitable pour l'ensemble des partenaires et surtout pour les populations ciblées.

Afin d'échapper à leur marginalisation et à leur stigmatisation, nous estimons qu'une Politique renouvelée devrait accorder une place plus importante aux hommes et aux organismes qui leur viennent en aide. Une réelle reconnaissance des services pour hommes en tant qu'élément essentiel dans la lutte sociale contre la violence conjugale, comme faisant vraiment partie de la solution, contribuerait grandement à l'établissement d'un partenariat constructif et productif avec les services destinés aux femmes.

À l'inverse de certaines méthodes démesurément répressives, qui ont trop souvent pour effet de braquer les hommes contre le système judiciaire et contre leurs conjointes, nous croyons que la Politique devrait davantage miser sur des mesures susceptibles de susciter l'implication des personnes dans une démarche de changement. Ce faisant, ces personnes seraient considérées comme faisant partie de la solution et, du même coup, seraient mieux disposées à former un partenariat thérapeutique avec nos intervenants.

À cette étape précise du processus, où nos organismes sont les plus directement interpellés dans le cadre de leur mission première, le « traitement » des hommes manifestant des comportements violents envers leurs partenaires, nous considérons important qu'une Politique gouvernementale reconnaisse explicitement et réitère notre statut d'organisme ayant un mandat d'aide psychosociale, complémentaire au mandat de contrôle du système judiciaire et logiquement, continuant de relever du Ministère de la Santé et des services sociaux. Le rôle de « responsabilisation » qui nous est confié dans la Politique actuelle ne peut être assumé que dans un climat d'ouverture et de confiance et dans la mesure où les difficultés présentées par les personnes sont abordées et traitées.

Selon nous, une Politique renouvelée devrait inclure des procédures visant à évaluer l'atteinte des objectifs qu'elle s'est fixée au départ. Elle devrait prévoir, au moyen de recherches, des mécanismes de mesure de l'impact des modalités mises en œuvre afin de contrer les violences conjugales et familiales et de mesurer la prévalence de celles-ci.

Des dispositions visant sa mise à jour devraient ainsi être incluses dans la Politique afin d'adapter celle-ci aux éventuels changements sociaux, à l'évolution des connaissances dans le domaine et à son impact sur la problématique et sur les personnes.

Enfin, pour qu'une Politique gouvernementale puisse atteindre ses objectifs et produire des résultats concrets dans la vie des personnes touchées, elle doit être soutenue par une véritable volonté politique d'investir les sommes indispensables à sa réussite. À ce chapitre, le financement adéquat de nos organismes nous apparaît une grande nécessité.

Conclusion

Ce document est le fruit de plusieurs années d'observation, de réflexion, d'acquisition de connaissances théoriques et cliniques issues du contact direct avec une clientèle constituée majoritairement d'hommes en contexte de violence conjugale et familiale. Il se veut une synthèse de notre compréhension de la problématique de la violence en contexte d'intimité sous l'angle du vécu des personnes qui agissent, et qui parfois, subissent cette violence.

Fidèles à notre mission de contribuer à briser le cycle de la violence, nous voulons, par le biais de ce mémoire, contribuer à l'élaboration d'une lecture plus représentative des réalités multiples rencontrées dans notre pratique. Nous espérons enfin le développement de services mieux adaptés aux besoins de chacun tout en poursuivant nos objectifs communs de mieux-être et de sécurité des personnes, de respect de leurs différences et de rapports égalitaires entre les femmes et les hommes.

C'est donc dans un esprit d'ouverture et de partage de points de vue divers que nous proposons aux différentes instances politiques concernées et aux représentants-es des divers secteurs d'intervention notre collaboration au déploiement d'une nouvelle politique nationale intégrée en matière de violence conjugale et familiale.



Document produit par le comité « Politique gouvernementale de 1995 » constitué de :

**Steven Bélanger, PRO-GAM
Chantal Lessard, SATAS
Valérie Meunier, GAPI
Mario Trépanier, Via l'Anse
Rémi Bilodeau, à cœur d'homme**

Rédaction :

Steven Bélanger, PRO-GAM

Références

- Archer, J. (2006). « Cross-cultural differences in physical aggression between partners : A social-structural analysis », *Personality and Social Psychology Review*, 10 (2), 133-153.
- Archer, J. (2000). « Sex differences in aggression between heterosexual partners : A meta-analytic review », *Psychological Bulletin*, 126, 651-680.
- Bates, E. A., Graham-Kevan, N. et J. Archer (2014). « Testing predictions from the male control theory of men's partner violence », *Aggressive Behaviour*, 40 (1), 42-55.
- Bénézech, M., Le Bihan, P. et Bourgeois, M. L., (2002). Criminologie et Psychiatrie, *Encyclopédie Médico-Chirurgicale* 37-906-A-10, Editions Scientifiques et Médicales Elsevier SAS, Paris, 37-906-A-10, 15 p.
- Bonnet, F. (2015). Violences conjugales, genre et criminalisation : synthèse des débats américains, *Revue française de sociologie*, 2 (56), p. 357 à 383.
- Cano, A.; Vivian, D. (2003). Are life stressors associated with marital violence? *Journal of Family Psychology*, 17 (3), 302-314.
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W. et H. K. Kim (2007). « A systematic review of risk factors for intimate partner violence », *Partner Abuse*, 3 (2), 231-280.
- Cavanaugh, M. M. et R. J. Gelles (2005). « The utility of male domestic violence offender typologies: New directions for research, policy, and practice », *Journal of Interpersonal Violence*, 20 (2), 155-166.
- Chamberland, C. (2003). *Violence parentale et violence conjugale : Des réalités plurielles, multidimensionnelles et inter reliées*, Les presses de l'Université du Québec.
- Cho, H. (2012). « Examining gender differences in the nature and context of intimate partner violence », *Journal of Interpersonal Violence*, 27 (13), 2665-2684.
- Deslauriers, J. M. et F. Cusson (2014). « Une typologie des conjoints ayant des comportements violents et ses incidences sur l'intervention », *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 2 (14), 140-157.
- Douglas, E. M. et D. A. Hines (2011). « The helpseeking experiences of men who sustain intimate partner violence: An overlooked population and implications for practice », *Journal of Family Violence*, 26 (6), 473-485.
- Dutton, D. et Sonkin, D. (2003). *Treatment assaultive men from an attachment perspective. Intimate Violence: Contemporary Treatment Innovations* (Ed. D. Dutton and D. Sonkin), New York: Haworth Publishing.
- Dutton, D. G. et Nicholls, T. L. (2005). « The gender paradigm in domestic violence research and theory: Part 1. The conflict of theory and data », *Aggression and Violent Behavior*, 10 (6), 680-714.
- Dutton, D. G. et K. Corvo (2006). « Transforming a flawed policy: A call to revive psychology and science in domestic violence research and practice », *Aggression and Violent Behavior*, 11, 457-483.
- Dutton, D. G. et White, K. R. (2013). « Male Victims of Domestic Violence », *New Male Studies; an International Journal*, 2 (1), pp. 5-17.
- Glowacz, F. et Born, M., (2013). « Racines développementales et processus psychologiques de la délinquance juvénile violente », *Traité des violences criminelles* (dir. Cusson, M. Guay, S., Proulx, J. et Cortoni, F.), Hurtubise, 47-66.

- Gouvernement du Québec (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*, Québec.
- Hamby, S., (2009). « The Gender Debate About Intimate Partner Violence: Solutions and Dead Ends ». *Psychological Trauma : Theory, Research, Practice and Policy*, Vol. 1, No. 1, 24-34.
- Jaquier, V. et Vuille, J. (2013). Les violences conjugales : de l'intervention à la prévention, dans M. Cusson, S. Guay, J. Proulx et F. Cortoni (sous la direction de). *Traité des violences criminelles. Les questions posées par la violence, les réponses de la science*, Montréal : Hurtubise, 673-698.
- Johnson, M. P. (2006). « Conflict and control: Gender symmetry and asymmetry in domestic violence », *Violence Against Women*, 12 (11), 1003-1018.
- Kelly, L. (2003). « Disabusing the Definition of Domestic Violence: How Women Batter Men and the Role of the Feminist State ». *30 Florida State University Law Review*, 30 pp. 791-855.
- Langhinrichsen-Rohling, J., McCullars, A. et T. A. Misra (2012). « Motivations for men and women's intimate partner violence perpetration: A comprehensive review », *Partner Abuse*, 3 (4), 429-468.
- Langhinrichsen-Rohling, J., Misra, T. A., Selwyn, C. et M. L. Rohling (2012). « Rates of bi-directional versus uni-directional intimate partner violence across samples, sexual orientations, and race/ethnicities: A comprehensive review », *Partner Abuse*, 3 (2), 199-230.
- Langhinrichsen-Rohling, J. (2010). « Controversies involving gender and intimate partner violence in the United States », *Sex Roles*, 62 (3-4), 179-193.
- Lechaussée, S., Bednarek, S., Absil, G. et Venmeerbeek, M., « Les (premiers) liens parents-enfant », *Observatoire*, 67, février 2011.
- Lussier, Y., Brassard, A., Godbout, N., Sabourin, S., Wright, J., Dutton, D., (2013). La violence conjugale. Paramètre utiles pour l'évaluation et l'intervention, Ordre des psychologues du Québec, *Cahier recherche et pratique*, 3 (2), pp. 8-13.
- McKimmie, B. M., Masters, J. M., Masser, B. M., Schuller, R. A., & Terry, D. J. (2012). «Stereotypical and counterstereotypical defendants: Who is he and what was the case against her? » *Psychology, Public Policy, and Law*.
- Millar, P. et Brown, G. (2010). « Explaining Gender Differences in Police Arresting and Charging Behavior in Cases of Spousal Violence ». *Partner Abuse*, 1(3), pp. 314-331.
- Rinfret-Raynor, M., Brodeur, N., Lesieux, É. et M. Turcotte (2010). *Services d'aide en matière de violence conjugale : état de la situation et besoins prioritaires*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes.
- Schore, A. N., (2008). *La régulation affective et la réparation du soi*. Les Éditions du CIG, Montréal.
- Silva, J. A., Ferrari, M. M., Leong, G. B. et G. Penny (1998). « The Dangerousness of Persons with Delusional Jealousy », *Journal of the American Academy of Psychiatry and the Law*, 26 (4), 607-623.
- Statistique Canada (2016). *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2014*. Centre canadien de la statistique juridique, 85-002-X. au catalogue ISSN 1205-8882.
- Straus, M. A. (2011). « Gender symmetry and mutuality in perpetration of clinical-level partner violence: Empirical evidence and implications for prevention and treatment », *Aggression and Violent Behavior*, 16 (4), 279-288.



